

Microprogramme en conseil pédagogique au collégial

15 CRÉDITS DE 2^e CYCLE

SE PROFESSIONNALISER EN CONSEIL PÉDAGOGIQUE AU COLLÉGIAL

Les responsabilités confiées aux conseillères et conseillers pédagogiques (CP) du collégial sont d'une grande diversité et se déploient selon les besoins dans chaque établissement d'enseignement. Dans ce contexte, ce microprogramme permet aux CP des s'approprier les bases communes de la profession tout en développant leur expertise spécifique.

FORMULE ADAPTÉE À LA CONCILIATION TRAVAIL-ÉTUDES

- 15 crédits : 5 cours
- À temps partiel : 1 cours / trimestre
- Charge de travail : 7 à 9 h / semaine
- Durée des études : 2 à 4 ans
- Reconnaissance d'acquis possible

PROFIL D'ENTRÉE

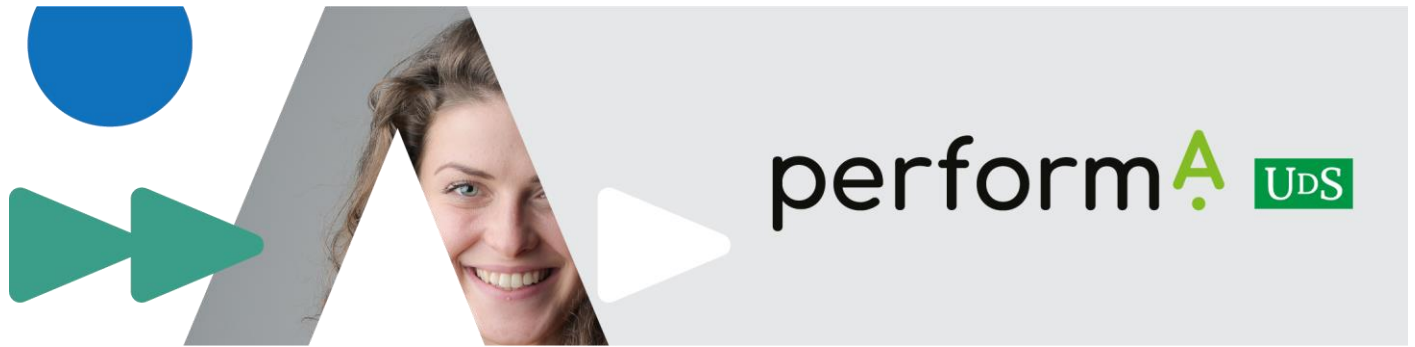
Conseillères et conseillers pédagogiques du collégial ou personnel pédagogique du collégial souhaitant exercer la profession de CP et détenant un grade de 1^{er} cycle.



COULEURS DISTINCTIVES DU PROGRAMME

- Exclusif aux personnes conseillères pédagogiques en exercice au collégial ou au personnel pédagogique du collégial souhaitant exercer la profession de CP
- Offre des cours en ligne, en formule asynchrone avec quelques séances synchrones, à temps partiel, permettant une flexibilité dans la conciliation travail-famille-vie personnelle
- S'inscrit, avec ses 15 crédits, dans la suite progressive des programmes Performa offrant ainsi des perspectives de diplomation pouvant aller jusqu'au grade de maîtrise
- Élaboré selon un parcours de professionnalisation structuré et cohérent, ancré dans la pratique professionnelle des CP au collégial
- Propose cinq cours : quatre obligatoires couvrant les bases essentielles et communes de la profession et un optionnel parmi trois couvrant l'ensemble des expertises en conseil pédagogique au collégial

Tous les cours sont dispensés en formule 2 + 1 crédits : Le cours d'un crédit prend la forme d'un apprentissage collaboratif (communauté d'apprentissage, codéveloppement professionnel, mentorat...) pour faciliter



l'appropriation des contenus prévus dans le cours concomitant de deux crédits, assurer un équilibre de la charge de travail, se doter d'un réseau professionnel, puis développer la pratique réflexive.

PROFIL DE SORTIE

Au terme de ce microprogramme de 2^e cycle, la personne CP aura développé, grâce à une posture de praticienne réflexive en conseil pédagogique au collégial, deux grandes compétences directement liées aux situations professionnelles rencontrées dans la profession.

- Conseiller le personnel enseignant de façon à soutenir sa professionnalisation.
- Accompagner le personnel pédagogique de façon à soutenir le changement.

UNE STRUCTURE DE PROGRAMME POUR UN PARCOURS OPTIMAL

Microprogramme de 2^e cycle en conseil pédagogique au collégial – 15 crédits

Bloc fondements | 4 cours :

- PRF498 – Identité professionnelle du CP II (2 cr.)
- DVP829 – Accompagnement d'équipes (2 cr.)
- DVP830 – Counseling pédagogique individuel (2 cr.)
- DVP833 – Séminaire d'intégration professionnelle (2 cr.)

Avec des concomitances :

- DVP828 – Identité professionnelle du CP (1 cr.)
- PRF499 – Accompagnement d'équipes I (1 cr.)
- PRF490 – Counseling pédagogique individuel I (1 cr.)
- PRF493 – Séminaire d'intégration professionnelle I (1 cr.)

Bloc approfondissement | 1 cours parmi les suivants :

- DVP842 – Accompagnement cycle de gestion II (Gestion de programmes II) (2 cr.)
- PRF492 – Conception d'activités de formation II (2 cr.)
- PRF496 – Gestion de projets pédagogiques II (2 cr.)

Avec des concomitances :

- DVP841 – Accompagnement cycle de gestion I (Gestion de programmes I) (1 cr.)
- PRF491 – Conception d'activités de formation I (1 cr.)
- PRF495 – Gestion de projets pédagogiques I (1 cr.)

PROGRESSEZ ET CHEMINEZ SELON VOS BESOINS ET VOS OBJECTIFS

L'obtention du MCPC, jumelée à l'obtention du [MIFIEC](#), [MIPEC](#) ou [MAPEC](#), vous permet d'obtenir le [DESS](#) en pédagogie de l'enseignement supérieur au collégial, puis de poursuivre à la [maîtrise en pédagogie de l'enseignement supérieur au collégial](#).

Les crédits obtenus dans le cadre du MCPC sont automatiquement transférés au DESS de 30 crédits, eux-mêmes transférés dans la maîtrise en pédagogie de l'enseignement supérieur au collégial de 45 crédits.